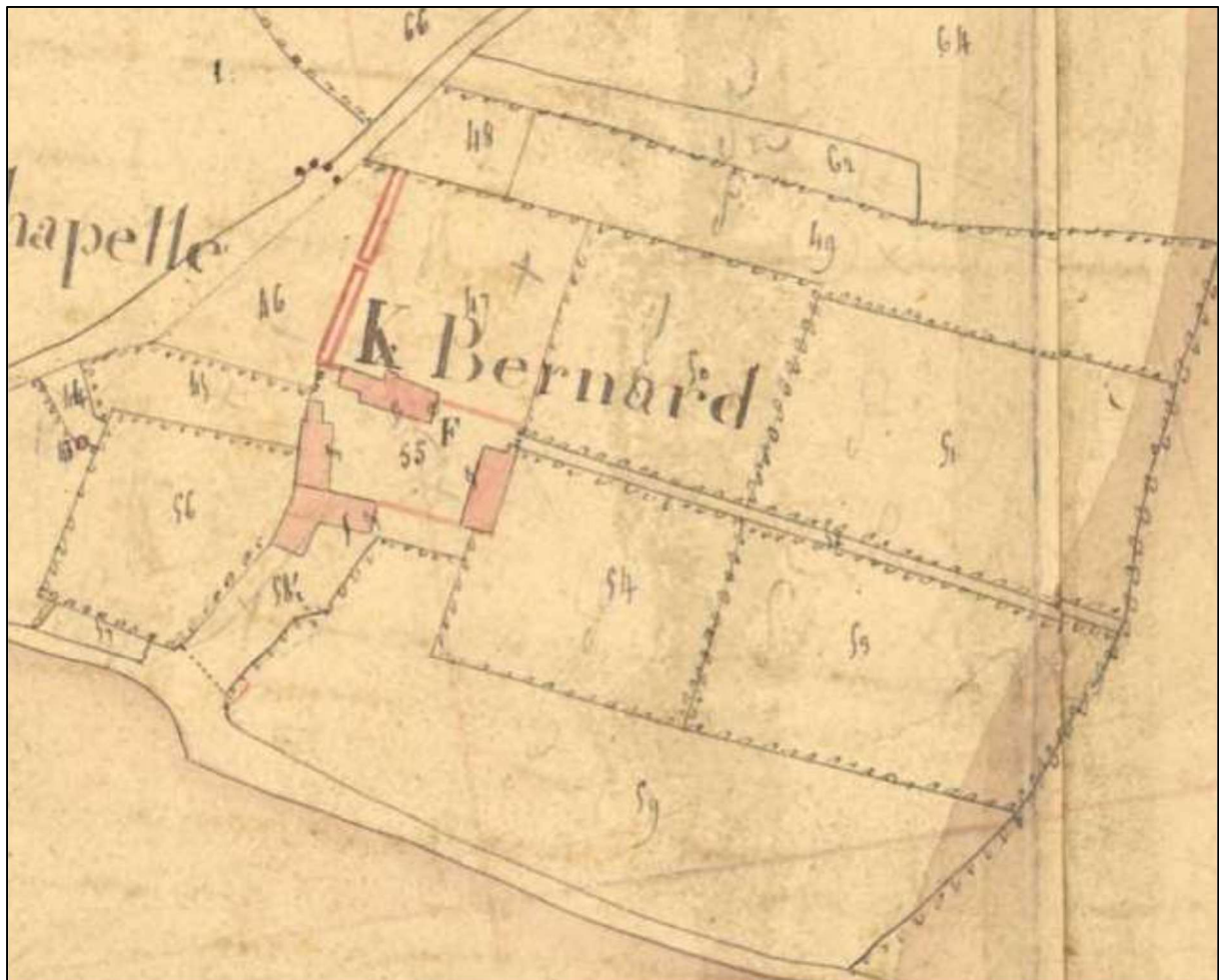


Une visite domiciliaire en 1798

Où l'on peut lire qu'à cette époque, Kerbernard était clos de toutes parts (le commissaire, les quinze "volontaires" et leur officier font cerner l'ensemble de Kerbernard et frappent au portail).



Extrait du cadastre de 1820

*On observe, à gauche, l'entrée avec les piliers du portail,
les murs qui ferment la cour,
et un autre portail, à droite, du côté des jardins.*

On notera qu'à Kerolivier et à Limarzel et contrairement à Kerbernard, on peut accéder directement à la porte des logis.

Du 4 thermidor an VI de la République une et indivisible
(22 juillet 1798¹)

Nous, Claude Lizeul², nommé commissaire par commission du trois, présent mois, de la part de Citoyen Delaunay, commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton d'Herbignac pour faire la visite domiciliaire, dans la nuit du 3 au 4 courant, dans la commune d'Assérac, chez Renée Chottard³, domestique à Kerbernard, Pierre Lehébel⁴, fermier à Kerolivier, et François Bouillard⁵, à Limerzel, à l'effet de saisir et arrêter tout prêtre réfractaire ou sujet à la déportation, émigrés, chouans, et tout autres ennemis de la République, le tout, conformément à la loi du 18 messidor dernier⁶ et de l'arrêté du Directoire du même jour,

Nous nous sommes transportés au poste de Pont-d'Armes, où le commandant dudit poste nous a fait escorter par quinze volontaires et un officier ; de là, sommes rendus à la maison de Kerbernard, où étant, sur les une heure et demie du matin de ce jour, après avoir fait cerner de toutes parts, ladite maison et appartenances, nous avons frappé au portail. Ladite Chottard est venue nous l'ouvrir, à laquelle nous avons demandé, au nom de la loi et de notre commissaire, qu'elle nous eut conduit dans tous les appartements et dépendances de ladite maison, ce qu'elle a consenti sans murmure.

Après avoir parcouru tous les appartements de la maison principale, nous sommes passés dans les écuries et greniers, et n'ayant trouvé personne que le domestique que nous avons reconnu comme tel, nous nous sommes retirés et transportés à Kerolivier que nous avons visité après avoir pris toutes les précautions de droit ; sommes entrés dans la maison principale où nous avons trouvé ledit Hébel auquel nous avons exposé le sujet de notre transport, lequel nous a conduit dans tous les appartements, ensuite dans toutes les écuries et greniers : et y ayant trouvé personne de suspect, nous nous sommes retirés pour nous transporter à Limarzel, où étant, sur les 3 heures du matin, nous avons fait à Bouillard ouvrir sa porte, auquel parlant, nous l'avons requis de nous accompagner dans ses appartements pour faire la visite, ce qu'il a fait ; et n'y ayant trouvé personne de suspect, nous nous sommes retirés.

Desquelles visites et perquisitions, nous avons rapporté le présent procès-verbal, attestons en outre n'avoir trouvé aucun vêtement, costume ni ornement qui eut pu faire soupçonner quelques prêtres, émigrés ou chouans ayant habité lesdites trois maisons qu'au surplus, les trois visites ont été faites avec prudence, sans terreur ni pillage, et que la troupe s'est comportée on ne peut mieux.

Fait, à Herbignac le jour et an ci-dessus⁷.

LIZEUL.

*Texte aimablement extrait par Xavier du Boisrouvray,
ancien directeur des Archives départementales de la Loire-Atlantique*

¹ En cette nuit du dimanche 22 au lundi 23 juillet 1798, la lune est en son premier croissant, donc peu visible en milieu de nuit.

² Claude Lizeul (26/07/1768-27/06/1829), juge de paix non élu d'Herbignac puis redésigné le 12 fructidor an VI, notaire à Herbignac.

³ Renée Chottard, domestique, âgée de 40 ans en 1795 et présente à Assérac depuis 26 ans. Elle apparaît être seule dans la maison principale, mais 24 personnes réparties sur cinq maisons sont recensées (Archives départementales de Loire-Atlantique - Assérac - Recensement de l'an IV)
<https://archives-numerisees.loire-atlantique.fr/v2/ad44/visualiseur/recensement.html?id=440389380>.

⁴ Pierre Hébel, âgé de 43 ans en 1795 et natif d'Assérac, présent avec Pierre Vailland âgé de 94 ans et de deux enfants Vailland âgés respectivement de 20 et 15 ans. Dans une autre maison, Marie-Jeanne Hébel, peut-être la mère de Pierre, est enregistrée âgée de 83 ans, avec un enfant Vailland de 14 ans et deux femmes respectivement de 50 et 23 ans (Recensement de l'an IV).

⁵ François Bouillard, 73 ans, natif d'Assérac (Recensement de l'an IV).

⁶ 6 juillet 1798 : loi « *qui autorise des visites domiciliaires pour l'arrestation des agents de l'Angleterre, des émigrés rentrés, &c* » https://archive.org/details/loiquiautorisede00fran_0/mode/2up

⁷ Le trajet de « la troupe » représente au moins 13 km, avec une traversée probablement difficile des marais de Pont-Mahé entre Kerolivier et Limarzel, de plus de nuit... Et pour Claude Lizeul, il faut ajouter deux fois huit kilomètres pour le déplacement aller puis retour d'Herbignac à Pont-d'Armes.